

**Projet de création
d'un périmètre
délimité des abords
(PDA) autour de
l'église Saint-Laurent.
Ville-en-Tardenois
(Marne**

**Conclusions et avis
d'enquête publique**

6 au 21 septembre 2021

**François BRICE – Commissaire enquêteur
E21000061/51**

En conclusion, malgré une très large information (presse, sites internet préfecture et mairie, affichage, distribution dans les boîtes aux lettres), le public ne s'est pas déplacé. Peut-on pour autant en déduire qu'il s'est désintéressé totalement de cette enquête ? Non probablement, en témoignent les questions posées en marge de l'enquête et les personnes venues consulter le dossier en Mairie.

Tel qu'il est proposé par l'architecte des bâtiments de France, ce projet de Plan délimité des abords (PDA) est certainement perçu comme favorable puisqu'il réduit au moins des deux tiers la zone de protection soumise à servitude sans inclure de nouveaux habitants qui n'auraient pas été concernés jusqu'alors.


Ma conviction est que ce projet, proposé depuis 2013, non abouti jusqu'ici pour raison d'omissions successives, est, par principe et dans les faits, déjà adopté par tous les acteurs. Cette enquête apparaît donc plutôt comme une régularisation administrative permettant d'attribuer au nouveau périmètre son caractère d'utilité publique avant son annexion au document d'urbanisme par l'autorité compétente. C'est pourquoi, après avoir successivement :

- Accepté et organisé l'enquête en collaboration avec la préfecture, Direction de la coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Pôle de l'appui territorial,
- Pris connaissance du dossier et des principaux textes réglementaires relatifs au projet et constaté sa régularité,
- Estimé que le dossier présenté par l'UDAP, bien que concis, est suffisant, clair et précis.
- Tenu les 2 permanences aux dates et heures indiquées (dans le respect des mesures COVID) et constaté le manque de participation du public sans toutefois noter d'opposition à ce projet,
- S'être assuré que l'information et la publicité de l'enquête ont bien été effectuées en toute légalité avec tous les outils et les canaux disponibles,
- Observé que le tracé du PDA qui suit le cœur historique du village remplit le but poursuivi par le législateur : préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti tout en simplifiant les démarches des administrés.

J'émet donc, pour ces motifs, un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Saint-Laurent de Ville-en-Tardenois tel que proposé par l'architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP de la Marne.

Le présent document est indissociable du rapport d'enquête publique

Fait à Brimont, le 18 octobre 2021



François BRICE